

2 dep ADH  
1 dep SF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

**SEANCE DU 22 JUIN 2007**

Date d'envoi de la convocation : 14/06/07

Nombre de membres : 63  
Nombre de présents : 38  
Nombre de votants : 53

Exprimés : Pour : 53 – Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Patrice LECESNE

L'an deux mille sept, le Vendredi 22 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs LEGOUPIL Henri, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, MAUGER Emmanuel, BESSELIEVRE Louis, COSNEFROY Brigitte, LEROUVILLOIS Gilbert, MELIN Katy, ROUSSEAU François, TRAVERT Christian, VAULTIER André, GUERIN Alain, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, LETERRIER Jacky, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, BRIX Henri, LEMARCHAND Jacques, LESEIGNEUR Jacques, PAPIN Michel, RATEL Louis, LEGROS Blandine, LE BIEZ Martine, BOTTIN Bertrand, COLARD Alain, DUFOUR Yves, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain.

**Ont donné procurations :** Monsieur CAPELLE Hubert à Madame THOMINET Odile, Monsieur COLLAS Hubert à Monsieur MAUGER Emmanuel, Monsieur Jean-Pierre MARGUERIE à Mademoiselle COSNEFROY Brigitte, Monsieur LECARRIE Michel à Monsieur LEGOUPIL Henri, Madame LECONNETABLE Claire à Monsieur LE COUTOUR Désiré, Madame POSTEL Michelle à Monsieur TRAVERT Christian, Monsieur HAINNEVILLE Pierre à Monsieur LETERRIER Jacky, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur LEBATARD Yves, Monsieur LESCALIER Jean-Marie à Monsieur COTTEBRUNE Bruno, Monsieur BIHEL Denis à Monsieur LEMARCHAND Jacques, Madame LECARPENTIER Régine à Monsieur BRIX Henri, Monsieur DELANGE Thierry à Monsieur AUCHER Philippe, Monsieur EUSTACHE René à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur BONNEMAINS Roger à Monsieur COLARD Alain, Monsieur GUILLOU Jean-Yves à Monsieur SOREL André.

**Absents-Excusés :** Mesdames et Messieurs FAUCHON Patrick, LAISNEY Christian, HORVAIS Jean-Emile, LAMOTTE Noël, MAHIEU Daniel, COUPPEY Armel, LENORMAND Didier, BATAILLE Alfred, SALLEY Philippe, LELERRE Roger.

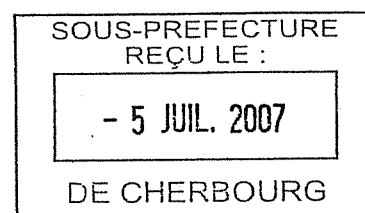
N° 2007 - 050

**Objet : Budget - Affectation des résultats de l'exercice 2006**

**Exposé**

**BUDGET PRINCIPAL :**

Le compte administratif 2006 présente les résultats suivants :



	Résultat du CA 2005	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture de 2006	Solde des restes à réaliser
	A	B	C	D = A-B+C	
FONCTIONNEMENT	4 317 671.83 €	4 317 671.83 €	5 871 513.44 €	5 871 513.44 €	/
	E		F	G = E+F	
INVESTISSEMENT	- 6 107 259.90 €	/	- 1 004 084.09 €	- 7 111 343.99 €	- 1 786 330.00 €
	E		F	G = E+F	

**BUDGET PORT :**

Le compte administratif 2006 présente les résultats suivants :

	Résultat du CA 2005	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture à prendre en compte pour l'affectation	Solde des restes à réaliser
	A	B	C	D = A-B+C	
FONCTIONNEMENT	240 968.31 €	0.00	167 125.78 €	408 094.09 €	
	E		F	G = E+F	
INVESTISSEMENT	390 551.43 €	/	71 150.99 €	461 702.42 €	- 585 653.00 €
	E		F	G = E+F	

**BUDGET EAU :**

Le compte administratif 2006 présente les résultats suivants :

	Résultat du CA 2005	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture à prendre en compte pour l'affectation	Solde des restes à réaliser
	A	B	C	D = A-B+C	
FONCTIONNEMENT	625 216.71 €	575 216.71 €	194 710.28 €	244 710.28 €	
	E		F	G = E+F	
INVESTISSEMENT	715 771.80 €	/	322 529.67 €	1 038 301.47 €	- 526 753.00 €
	E		F	G = E+F	

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Le compte administratif 2006 présente les résultats suivants :

	Résultat du CA 2005	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture à prendre en compte pour l'affectation	Solde des restes à réaliser
	A	B	C	D = A-B+C	
FONCTIONNEMENT	407 768.86 €	357 768.86 €	112 031.70 €	162 031.70 €	
	E		F	G = E+F	H
INVESTISSEMENT	215 925.78 €	/	271 718.90 €	487 644.68 €	- 371 682.00 €

Ces résultats doivent être affectés, budget par budget :

- soit en section d'investissement (capitalisation)
- soit en section de fonctionnement (reports à nouveau)

**Délibération**

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation et doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section investissement,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

**ARTICLE 1 :**

Pour le **BUDGET PRINCIPAL :**

- capitalise le résultat de fonctionnement 2006 soit 5 871 513.44 euros en section d'investissement du budget principal 2007, nature 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),

Pour le **BUDGET PORT :**

- capitalise le résultat de fonctionnement 2006 soit 308 094.09 euros en section d'investissement du budget port 2007, nature 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),
- affecte en reports à nouveau le solde, soit 100 000 euros en section de fonctionnement, nature 002 (excédents antérieurs reportés),

Pour le **BUDGET EAU** :

- capitalise le résultat de fonctionnement 2006 pour 194 710.28 euros, en section d'investissement du budget eau 2007, nature 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),
- affecte en reports à nouveau le solde, soit 50 000 euros en section de fonctionnement, nature 002 (excédents antérieurs reportés).

Pour le **BUDGET ASSAINISSEMENT** :

- capitalise le résultat de fonctionnement 2006 pour 112 031.70 euros, en section d'investissement du budget assainissement 2007, nature 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),
- affecte en reports à nouveau le solde, soit 50 000 euros en section de fonctionnement, nature 002 (excédents antérieurs reportés).

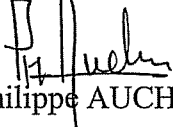
**ARTICLE 2** : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3** : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 4** : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte notarié exécutoire  
 en date du 28/06/07  
 le : 5/07/07  
 et publication ~~ou notification~~  
 du : 28/06/07



LE PRÉSIDENT,  
  
 Philippe AUCHER